



# CHARTRE DU BÉNÉVOLE ET CONVENTION D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

Le bénévolat est l'action de la personne qui s'engage librement sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui et/ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif.

## En accueillant un bénévole, la Fédération des Œuvres Laïques s'engage à :

- Donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- Affirmer ses valeurs telles que la laïcité, qui implique des attitudes, des postures en cohérence avec les exigences qui lui sont rattachées et que nous mettons en œuvre en tant qu'association d'éducation populaire. Mais aussi la solidarité, l'accueil, l'ouverture, l'émancipation, l'égalité, l'éducation contre le racisme et discriminations.
- Échanger avec lui, pour lui proposer une mission conforme à ses souhaits, ses aptitudes, ses compétences et qui répond aussi aux besoins de l'association.
- Assurer son accompagnement et sa formation en l'aidant à s'épanouir au sein de l'équipe et à l'informer de la vie des différents secteurs de l'association.
- Considérer le bénévole comme un acteur à part entière.
- Couvrir le bénévole en assurance RC.
- Donner les moyens matériels pour l'accomplissement de la mission.
- L'écouter pour lui permettre un retour sur ses actions de bénévolat et ainsi le valoriser au sens où il enrichit le fonctionnement de l'association.

## En rejoignant la Fédération des Œuvres Laïques, le bénévole :

- Fait partie d'un réseau, structuré autour d'une fédération dont il respecte les statuts et les modes d'organisation. La FOL est un mouvement laïque qui porte des valeurs de partage, de solidarité, de justice, d'égalité, de respect et de fraternité.
- Participe en toute convivialité, à la vie de son association dans le respect des buts et des choix qu'elle s'est fixée ; discrétion et devoir de réserve, neutralité politique et religieuse sont requises.
- Donne et reçoit, il rend un service, développe la réciprocité et la solidarité, convaincu que l'autre a quelque chose à lui apporter. Le bénévole inscrit son action dans une relation d'entraide et de solidarité favorisant une reconnaissance mutuelle. Le don de son temps, sa disponibilité, la volonté d'agir pour un projet commun sont source d'épanouissement.

## Reconnaître et valoriser le bénévolat

**Garder les bénévoles, c'est comprendre la raison de leur attachement à l'association, la conscientiser, la cultiver pour que le lien grandisse et devienne indéfectible.**

- Rembourser l'ensemble des frais dépensés dans l'exercice de ses actions sur présentation d'un état justificatif, dans le respect des règles en vigueur dans l'association.
- Formuler des besoins précis pour permettre au bénévole de s'impliquer en toute connaissance.
- Faire preuve de souplesse et de flexibilité quant à la disponibilité et la proximité du bénévole.
- Concerner le bénévole par la recherche et l'intégration de nouveaux bénévoles dans les équipes.

### **Pour ce faire :**

- Organiser au moins une journée de regroupement des bénévoles par an : être à l'écoute des retours d'actions, des remarques, d'idées nouvelles.
- Intégrer les bénévoles sur des journées phares des différents secteurs de l'association.
- Inviter les bénévoles à l'assemblée générale de la FOL 74.